

Les solutions d'assurance de BMS pour vous et votre entreprise.



CETTE DEMANDE CONCERNE LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1ER JUILLET 2026 AU 1ER JUILLET 2027.

Nom du demandeur :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Veillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture est réservée aux personnes domiciliées au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la réception du paiement.

Détails sur le membre

Pour être admissible à ce programme d'assurance, vous devez être membre des Diététistes du Canada. Vous devez conserver une adhésion continue et active pendant toute la durée de la présente police d'assurance. Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue. Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre en règle des Diététistes du Canada?

Oui Non

Numéro de membre DC :

Détails sur la partie proposante

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services professionnels qui ne relèvent pas de la diététique et pour lesquels vous avez besoin d'une assurance? Il est à noter que les réclamations découlant de la prestation d'autres services professionnels, y compris les procédures menées par une organisation professionnelle et/ou un ordre provincial autre que celui qui réglemente l'exercice de la profession de diététicien, ne sont pas couvertes par la présente assurance. Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Une demande de souscription ou de renouvellement d'une assurance responsabilité civile professionnelle, d'une assurance contre la faute professionnelle ou d'une assurance responsabilité civile générale (ou son équivalent) vous a-t-elle été refusée ou a-t-elle été résiliée au cours des 5 dernières années? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Avez-vous connaissance de circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation ou à une mesure disciplinaire? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Fournissez-vous des services en personne à l'extérieur du Canada? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Je suis un/une :

- Employé Salarié d'une entreprise ou d'un organisme (secteur public ou privé)
- Entrepreneur indépendant Salarié d'une entreprise ou d'un organisme (secteur public ou privé)
- Propriétaire d'entreprise Propriétaire d'une entreprise constituée en société ou non, comptant d'autres professionnels qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial, et/ou des employés/contractuels non professionnels.
- Autre (veuillez fournir des détails) :

Détails sur l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exploitez-vous une entreprise en tant que diététiste pour laquelle vous avez besoin d'une assurance? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le nom de votre entité principale / nom commercial (veuillez énumérer tous les noms commerciaux liés à l'entité) :

Nom de l'entité/de l'entreprise :

Adresse du lieu (si différente de celle indiquée ci-dessus) :

Ville : Province/Territoire : Code postal :

Exploitez-vous plusieurs entités/entreprises pour lesquelles vous avez besoin d'une couverture? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Assurance responsabilité professionnelle individuelle et assurance responsabilité civile générale individuelle

Assurance responsabilité professionnelle individuelle : police d'assurance basée sur les réclamations :

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de diététiste. Votre police couvre également les plaintes déposées contre vous auprès de votre ordre professionnel des diététistes.

Détails de la couverture de responsabilité civile professionnelle :

Limite de responsabilité	5 000 000 \$ par réclamation / par agrégat
Frais juridiques règlementaires	25 000 \$
Remboursement des frais de défense pénale	100 000 \$
Remboursement des frais de défense en cas d'allégations d'abus sexuel	50 000 \$
Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels	10 000 \$
Territoire de couverture	Monde entier

Assurance responsabilité civile générale individuelle : politique basée sur l'événement :

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, une cliente pourrait glisser et tomber sur un plancher mouillé ou vous pourriez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Détails de la couverture de la responsabilité civile générale :

Limite de responsabilité	3 000 000 \$ par événement / agrégé
Blessures corporelles et dommages matériels	3 000 000 \$ par événement / agrégé
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Paievements médicaux	5 000 \$ par personne / 25 000 \$ par accident

Franchises :

Dommages matériels	500 \$
--------------------	--------

Option	Coût
Diététiste	<input type="checkbox"/> 93 \$
Étudiant en diététique	<input type="checkbox"/> 93 \$
Étudiant stagiaire en diététique	<input type="checkbox"/> Néant

Si vous sélectionnez « Étudiant en stage de diététique », vous devez effectuer un stage dans le cadre de votre programme de diététique et travailler sous la supervision d'un diététiste professionnel. Veuillez confirmer que vous comprenez et que vous acceptez cette condition d'admissibilité.

Souhaitez-vous augmenter la limite de votre assurance responsabilité civile générale individuelle Oui Non à 5 000 000 \$ par événement et 5 000 000 \$ au total pour un supplément de 29 \$?

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale. L'ajout d'un assuré supplémentaire offre une couverture d'assurance responsabilité civile limitée à l'assuré supplémentaire tiers, mais uniquement en ce qui concerne la responsabilité civile générale résultant de vos activités / de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré supplémentaire est tenu de souscrire sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Elle est recommandée aux entreprises dont d'autres professionnels travaillent pour ou au nom de l'entreprise et/ou facturent sous le nom de l'entreprise.

La couverture étend votre assurance responsabilité civile générale individuelle à l'entité commerciale. Veuillez noter que la police doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise et/ou de l'entité commerciale. Limite partagée avec l'assurance responsabilité civile générale individuelle.

Franchises :

Dommages matériels 500 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale des entreprises? Si oui, Oui Non
veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Nombre de professionnels	Coût
1 à 5 professionnels	<input type="checkbox"/> 37 \$
6 à 10 professionnels	<input type="checkbox"/> 58 \$
Plus de 10 professionnels	<input type="checkbox"/> Référence

Assurance responsabilité professionnelle des entreprises

La responsabilité professionnelle des entreprises est recommandée pour les entreprises dont d'autres professionnels travaillent pour ou au nom de l'entreprise et/ou facturent sous le nom de l'entreprise.

La couverture étend votre responsabilité civile professionnelle individuelle à l'entité commerciale. Veuillez noter que la police doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise et/ou de l'entité commerciale. Limite partagée avec la responsabilité civile professionnelle individuelle.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité professionnelle des entreprises? Si oui, Oui Non
veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Nombre de professionnels	Coût
1 à 5 professionnels	<input type="checkbox"/> 51 \$
6 à 10 professionnels	<input type="checkbox"/> 100 \$
Plus de 10 professionnels	<input type="checkbox"/> Référence

Contenu, criminalité et pertes d'exploitation

Le contenu comprend les éléments habituels d'une clinique, notamment le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations dont vous êtes responsable. La couverture bris d'équipement est également incluse.

La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-844-200-7210 pour vous assurer d'être adéquatement protégé.

Franchises:

Contenus	1 000 \$
Inondations	10 000 \$
Refoulement d'égout	2 500 \$
Tremblement de terre	5 % min.

Souhaitez-vous souscrire une couverture pour le contenu, la criminalité et le revenu d'entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Limite de contenu	Coût
10 000 \$	<input type="checkbox"/> 220 \$
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 290 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 420 \$
50 000 \$ et plus	<input type="checkbox"/> Référence

Avez-vous déjà fait une réclamation concernant vos biens? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Possédez-vous une pièce d'équipement d'une valeur supérieure à 5 000 \$? Si oui, veuillez fournir des détails et indiquer la valeur. Oui Non

Exploitez-vous une entreprise mobile? Oui Non

Si oui, nous vous recommandons d'ajouter à votre police une assurance flottante pour les biens tous risques divers afin d'assurer ces biens contre les pertes qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés.

Si oui, quelle est la valeur du contenu (équipement, stock) avec lequel vous voyagez à n'importe quel moment?

Couverture du bâtiment / de l'unité en copropriété

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou du logement en copropriété où se trouve votre entreprise et pour lequel vous avez besoin d'une assurance des bâtiments commerciaux? Oui Non
(Veuillez noter que nous ne fournissons pas de couverture pour les propriétés résidentielles)

Règle proportionnelle

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise

Par exemple, $(\$100,000 \div (\$150,000 \times 90\%)) \times 100\,000 \$ = 74\,074 \$$ Paiement de la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de coassurance et j'ai choisi une limite de contenu adéquate.

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens. Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée. Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Réponse aux violations

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	100 000

Limite agrégée de responsabilité de la police 1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

Pertes d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instruction frauduleuse *	Disponible moyennant une prime supplémentaire
Fraude liée aux transferts de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense en cas d'acte criminel 50 000 \$

Réparation de matériel informatique Inclus

Franchises

Chaque incident 1 000 \$
Personnes informées 100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. Oui Non

Revenu brut	Prime annuelle supplémentaire
Praticiens individuels / Entreprises (vous seul)	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprises et employés - 0 à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprises et employés - 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprises et employés - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprises et employés - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprises et employés - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprises et employés - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprises et employés - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprises et employés - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprises et employés - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprises et employés - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprises et employés - Plus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations susceptibles de donner lieu à une réclamation à votre encontre ou à l'encontre de votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.getcybersafe.gc.ca.

Je confirme également ce qui suit.

***Garantie supplémentaire disponible – Instructions frauduleuses / Fraude par transfert de fonds**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

L'assurance contre la fraude prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

Fraude par transfert de fonds a désigné la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par vous ou votre entreprise auprès de cette institution, sans que vous ou votre entreprise assurée n'en ayez connaissance ou n'y consentiez.

Limite de 25 000 \$ pour 230 \$/an

Limite de 100 000 \$ à partir de 335 \$/an

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément. Oui Non

Cyberprotection des personnes et des familles (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles? Si oui, veuillez remplir Oui Non la section ci-dessous.

Limite par réclamation / Limite agrégée	Coût
10 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 75 \$

Avez-vous déjà déclaré un sinistre ou un incident cyber dans le cadre de cette police? Si oui, Oui Non veuillez fournir des détails.

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Employez-vous du personnel administratif et/ou professionnel? Votre cabinet fait-il appel à des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. Oui Non

	Limite	Franchise	Prime annuelle pour un maximum de 25 employés
Option 1	100 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 285 \$
Option 2	250 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 388 \$
Option 3	500 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 409 \$
Option 4	1 000 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 529 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total d'employés sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations susceptibles de donner lieu à une réclamation à votre encontre ou à l'encontre de votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise :

Impliquant le droit du travail? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Votre entreprise dispose-t-elle d'un conseil d'administration, d'une équipe de direction ou d'autres personnes qui prennent des décisions stratégiques au nom de l'organisation? Si oui, votre équipe de direction peut être exposée à une responsabilité personnelle liée à ses décisions de gestion. Oui Non

L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants est recommandée pour toute organisation dans laquelle des personnes détiennent un pouvoir décisionnel. Elle protège à la fois l'organisation et ses dirigeants personnellement contre les conséquences financières des réclamations alléguant une mauvaise gestion financière, un manquement à l'obligation fiduciaire, des violations de conformité, etc.

Souhaitez-vous que BMS vous contacte pour obtenir un devis d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants? Si oui, une demande supplémentaire doit être complétée et vous sera envoyée séparément. Veuillez indiquer votre type d'entreprise : Oui Non

Entreprise à but lucratif Entreprise à but non lucratif

Assurance forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Coût annuel : 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Limite par réclamation / Limite agrégée	Coût
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 109 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 132 \$

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? Oui Non

Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? Oui Non

Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? Oui Non

Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? Oui Non

Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? Oui Non

Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? Oui Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation? Oui Non

Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Une assurance couvrant les frais juridiques liés au règlement d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégat

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous. Oui Non

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
De 0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 168 \$
De 150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 266 \$
De 250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 433 \$
De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 554 \$
De 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 977 \$
De 2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 388 \$
3 000 001 \$ et plus	<input type="checkbox"/> Référence requise

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal? Oui Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? Oui Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? Oui Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? Oui Non

Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? Oui Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? Oui Non

Été impliqué dans un litige contractuel? Oui Non

Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Si oui, veuillez fournir des détails. Oui Non

Couverture accident 24 heures sur 24 (Non disponible pour les membres au Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. Oui Non

Aperçu de la couverture	Limites
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$
Rapatriement	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$
Coût	<input type="checkbox"/> 42 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veillez confirmer votre date de naissance :

Assurance accident 24 heures sur 24 pour votre conjoint :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « **conjoint** » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- a) une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- b) une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
 - a. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Aperçu de la couverture	Limites
Décès et mutilation accidentels	12 500 \$
Invalidité totale permanente	12 500 \$
Rapatriement	2 500 \$
Réadaptation	2 500 \$
Bénéfice de fracture	1 000 \$
Coût	<input type="checkbox"/> 21 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint? Oui Non

Veillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans. Veillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

Souhaitez-vous augmenter le capital de signifie décès et mutilation accidentels et invalidité permanente totale? Oui Non

Limite de 50 000 \$ pour 28 \$ de prime supplémentaire pour une personne.

Si le conjoint est choisi, limite de 50 000 \$ pour l'assuré désigné et limite de 25 000 \$ pour le conjoint, moyennant une prime supplémentaire de 42 \$.

Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Crise cardiaque
- Remplacement ou réparation d'une valve cardiaque
- Paralyse/paraplégie
- Maladie de Parkinson
- Paralyse supranucléaire progressive

- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Infection au VIH/SIDA à la suite d'une agression sexuelle, infection au VIH/SIDA par transfusion sanguine, VIH/SIDA (professions à haut risque)
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle pulmonaire primitive
- Anémie causée par une altération de la moelle osseuse (anémie aplastique)

La police couvre également :

- Cécité
- Surdit 
- Perte de membres
- Perte de la parole
- Greffe d'un organe vital
- Blessure grave   la t te
- Br lures du troisi me degr 

Couverture	Options de limite
Paie�ment forfaitaire pour les maladies couvertes	25 000 \$ ou 50 000 \$

Veillez noter que tous les documents connexes, y compris le libell  de la police, sont r dig s en anglais uniquement.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance maladie grave? Dans l'affirmative, veuillez remplir la section Oui Non ci-dessous.

Attestation

Pour  tre admissible   l'assurance maladie grave, vous devez  tre en mesure d'attester ce qui suit :

Aucune proposition d'assurance-vie, d'assurance-invalidit  ou d'assurance maladie grave ne m'a  t  refus e;

Je ne souffre d'aucune maladie pour laquelle une hospitalisation, des tests compl mentaires, des examens ou une intervention chirurgicale ont  t  conseill s ou n'ont pas encore  t  effectu s, ou pour laquelle j'attends toujours les r sultats;

Je ne suis au courant d'aucun sympt me ou d'aucune affection pour lesquels je n'ai pas encore consult  de m decin ou re u de traitement;

Je n'ai pas re u ou r clam  de prestations ou une pension pour maladie ou invalidit ; et

Je n'ai jamais subi, pas plus que mes parents biologiques, fr res ou s urs connus, avant l' ge de 65 ans, de pontage coronarien ni souffert d'aucune des affections suivantes : crise cardiaque, angine de poitrine ou toute autre affection cardiaque, accident vasculaire c r bral, polykystose r nale, diab te, cancer, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, scl rose en plaques, scl rose lat rale amyotrophique (SLA), maladie de Huntington, trouble nerveux ou mental n cessitant une hospitalisation ou toute autre maladie h r ditaire.

Je d clare que les d clarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Tranche d'�ge	Limite de 25 000 \$ Non-fumeur	Limite de 25 000 \$ Fumeur	Limite de 50 000 \$ Non-fumeur	Limite de 50 000 \$ Fumeur
18 � 29	<input type="checkbox"/> 44,50 \$	<input type="checkbox"/> 50,49 \$	<input type="checkbox"/> 76 \$	<input type="checkbox"/> 87,97 \$
30 � 39	<input type="checkbox"/> 72,75 \$	<input type="checkbox"/> 95,46 \$	<input type="checkbox"/> 132,50 \$	<input type="checkbox"/> 177,91 \$
40 � 49	<input type="checkbox"/> 146,25 \$	<input type="checkbox"/> 227,53 \$	<input type="checkbox"/> 279,50 \$	<input type="checkbox"/> 442,07 \$
50 � 59	<input type="checkbox"/> 326 \$	<input type="checkbox"/> 545,10 \$	<input type="checkbox"/> 639 \$	<input type="checkbox"/> 1 077,20 \$

60 à 64	<input type="checkbox"/> 605,25 \$	<input type="checkbox"/> 990, 21 \$	<input type="checkbox"/> 1 197, 50 \$	<input type="checkbox"/> 1 967, 43 \$
65 et plus	<input type="checkbox"/> Non disponible	<input type="checkbox"/> Non disponible	<input type="checkbox"/> Non disponible	<input type="checkbox"/> Non disponible

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous consommé, sous quelque forme que ce soit, du tabac, Oui Non de la nicotine ou du cannabis mélangé à du tabac?

Veillez confirmer votre date de naissance :

Assurance frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les audits d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance? Oui Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement conservée et non remboursable, conformément à la législation.

Signé par :

Poste :

Date :

Informations sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées au besoin. Des frais de service de 30 \$ s'appliquent, SAUF lorsque l'assurance responsabilité professionnelle est souscrite seule.

Divulgarion des frais (tous les produits disponibles sont énumérés ci-dessous, quelle que soit la sélection)

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité professionnelle individuelle et assurance responsabilité civile générale individuelle	Par demande	17.5%	32 \$
Assurance responsabilité professionnelle des entreprises	Par demande	17.5%	5 \$
Assurance responsabilité civile générale des entreprises	Par demande	17.5%	5 \$
Contenu, perte d'exploitation, et la criminalité	Par demande	20%	20 \$
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Cyberprotection des personnes et des familles 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10, 08 \$ / 9, 45 \$ 10, 86 \$ / 9, 45 \$
Assurance responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance frais juridiques des particuliers	Par demande	20%	Néant
Assurance frais juridiques des entreprises	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$ / 15 \$
Assurance maladie grave	Par demande	20%	15 \$
Assurance frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%	15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, [veuillez cliquer ici](#).

Comment finaliser votre achat :

Votre demande sera examinée par un courtier. Une fois approuvée, vous recevrez un courriel de BMS Canada Services de Risque Ltée (noreply@moneris.com) contenant votre devis d'assurance et un lien de paiement sécurisé. Veuillez noter que la couverture n'est effective qu'après réception du paiement.